

ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE (EPK)

Association loi 1901, créée le 12/06/1986
RNA : W291 001 028 - Siren : 423 479 724
BP 16 29890 Kerlouan

AMIS & RIVERAINS DU BASSIN VERSANT DU QUILLIMADEC (ARBQ)

Association loi 1901, créée le 01/12/2021
RNA : 291 015 103- Siren : 922 927 942
Perzel 29890 Kerlouan

à **Monsieur le Préfet du Finistère**
Monsieur le Président du Conseil départemental du Finistère

Objet : Impact des eaux du Quillimadec sur la qualité des eaux de baignade de l'anse de Tressény (Kerlouan - Guissény).

Monsieur le Préfet, monsieur le Président

Par la présente, nos deux associations souhaitent vous faire part de leur vive préoccupation concernant la dégradation de la **qualité des eaux de baignade dans l'anse de Tressény**. Nous sollicitons votre intervention afin que :

- La qualité bactérienne de l'eau du fleuve côtier **Quillimadec et de ses affluents** soit analysée sur l'ensemble de leur bassin versant, de sa source (Plounéventer) à son embouchure au Couffon (Guissény / Kerlouan), avec la coordination des collectivités et autorités concernées.
- Soient rendus publics l'accès aux données d'autosurveillance des stations d'épuration et des autres rejets connus, ainsi que les comptes-rendus des postes de refoulement et des enquêtes menées.

Nos deux associations partagent des préoccupations environnementales cruciales liées aux eaux côtières et douces. Parmi les nombreux enjeux qui se croisent dans cette anse, citons la montée du niveau marin et l'érosion associée, la prolifération des algues vertes, la pêche à pied récréative, la qualité des eaux de baignade. Notre courrier se concentre exclusivement sur ce dernier point.

Pour plus de détails, nous joignons le courrier d'information adressé en juin dernier aux maires de Guissény et Kerlouan, dans lequel nous présentions nos échanges et collaboration avec l'association *EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE* (ERB), notamment la démarche d'échantillonnage des eaux côtières hors saison officielle (15 juin – 15 septembre), avec un focus sur la plage du Lerret. Ce document expose les protocoles, résultats et ajustements réalisés, ainsi que nos inquiétudes quant à la qualité des eaux tout au long de l'année. A noter les interrogations d'ARBQ et EPK découlant de la connaissance des premiers résultats les conduisant à prendre l'initiative d'échantillonner d'autres points sur le bassin versant du Quillimadec, le plus en amont étant situé à Lescoat sur le territoire de Lesneven, à l'est de cette commune.

Sans vouloir tirer de conclusions hâtives, les données révèlent que la pollution, déjà préoccupante en été, s'aggrave significativement pendant les trois trimestres suivants, avec des pics de contamination très supérieurs aux normes de l'ARS. Or des pratiques nautiques dans l'anse de Tressény, hors saison estivale, sont de plus en plus courantes

Les résultats obtenus après décembre 2024, entre le Lerret et Lescoat (Lesneven), suggèrent que la dégradation de la qualité des eaux de baignade côtière dans l'anse de Tressény :

- Ne peut pas être imputée uniquement aux résidences dotées d'un assainissement individuel défectueux. Ces résidences ne représentent pas 90 % des sources de cette dégradation, comme cela a été affirmé lors de plusieurs visites du SPANC.
- Ne se limite pas aux seules communes littorales de Kerlouan et Guissény.
- Concerne l'ensemble des communes de la **Communauté des communes de Lesneven-Côte des Légendes** (CLCL) traversées par le Quillimadec et ses affluents.

- Concerne également les **communes de Plounéventer (Communauté des Communes du Pays de Landivisiau (CCPL), et Trémaouézan (Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas).**

Trois communautés de communes sont ainsi directement concernées, certes avec une importance différente, par la qualité des eaux du Quillimadec, et doivent mener une action concertée qu'une autorité supérieure doit encourager et coordonner.

Nous vous écrivons en tant que riverains, convaincus que vos services sauront orchestrer les décisions à prendre, avec l'appui des agences régionales concernées par cette thématique de la qualité de l'eau.

Enfin nous vous rappelons le classement des plages métropolitaines publié par le ministère de la santé en fin de printemps 2025 : Ce classement découle des analyses réalisées pendant les 4 années 2021-2024. Sans prendre en compte les plages de qualité moyenne, mais en nous focalisant exclusivement sur les plages interdites à la baignade, le résultat pour les quatre départements bretons donnait aucune plage interdite dans les départements d'Ille et Vilaine, des Côtes d'Armor et du Morbihan, mais en dénombrait 7 en Finistère, dont 6 dans le Nord-Finistère, ... 3 étant dans l'anse de Tressény (Lerret, Croix et Barrachou). Ce constat interroge et nous pousse à approfondir notre compréhension de ces dégradations. Les résultats des analyses de l'été 2025 ne risquent-ils pas d'ajouter, au minimum, une 4^{ème} plage interdite dans cette anse ? La plage des Dibennou est en effet en très mauvaise posture. Quant à la plage de Poulfeunteun (ou de Roc'h Cléguer), 5^{ème} et dernière plage de cette anse, les résultats obtenus la feraient suivre la même pente que Dibennou, avec 1 ou 2 années de retard !

Comptant sur votre attention et votre engagement, dans l'intérêt de la protection de notre environnement et de la santé publique, nos associations restent à votre disposition pour vous communiquer le détail de nos prélèvements réalisés depuis l'automne 2024, et se proposent de poursuivre leurs investigations avec vos services.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet du Finistère et Monsieur le Président du Conseil Départemental du Finistère, l'expression de nos salutations distinguées.

Christian Abaléa
Président d'EPK

Bruno Massez
Président d'ARBQ



Copie :

- ARS Bretagne – 5 Venelle de Kergos, 29000 Quimper
- AELB – Bât B, Espace Entreprise Keraïa, 18 rue Sabot, 22440 Ploufragan

- Mme Claudie BALCON, Présidente de la Communauté de Communes de Lesneven – Côte des Légendes, maire de Lesneven
- M. Henri BILLON, Président de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau
- M. Patrick LECLERC, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas

- Mme Elisabeth GUILLERM et M. Jean-Marc PUCHOIS, conseillers départementaux du canton de Landivisiau.
- M. Pascal GOULAOUIC et Mme Lédie LE HIR, conseillers départementaux du canton de Lesneven
- M. Claude GUIAVARC'H, conseiller départemental du canton de Lannilis.

- M. Jean-Luc ABALAIN, maire de Plounéventer.
- M. Hervé LIEGOIS, maire de Trémaouézan
- M. Pierre GUIZIOU, maire de Ploudaniel
- M. Louis BEAUGENDRE, maire de Saint-Méen
- M. Yann TOUDIC, maire de Trégarantec
- M. Pascal KERBOUL, maire du Folgoët
- M. René PAUGAM, maire de Plouider
- M. Christophe BELE, maire de Kernouës
- Mme Cécile GALLIOU, maire de Saint-Frégant
- M. Raphaël RAPIN, maire de Guissény
- M. Christian COLLIOU, maire de Kerlouan

- Association Eau et Rivières de Bretagne